

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-178

Interdiction de circuler et de stationner " rue de la Placette " et " rue du Plan de l'Euze "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 19/10/2023, par laquelle le service eau et assainissement de la Communauté de Communes les Avant-Monts, représentée par Madame Nathalie DURAND, sollicite une autorisation de faire interdire la circulation et le stationnement rue de la Placette et rue du Plan de l'Euze, afin de permettre le déroulement des travaux de reprise de branchement d'une habitation réseau AEP,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits rue de la Placette et rue du Plan de l'Euze, à partir du mercredi 25 octobre 2023 à 08H00, pour une durée de 3 jours.

Article 2

Le permissionnaire doit poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 20/10/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 20/10/2023

Puissalicon le 20/10/2023

Michel FARENC
Maire

